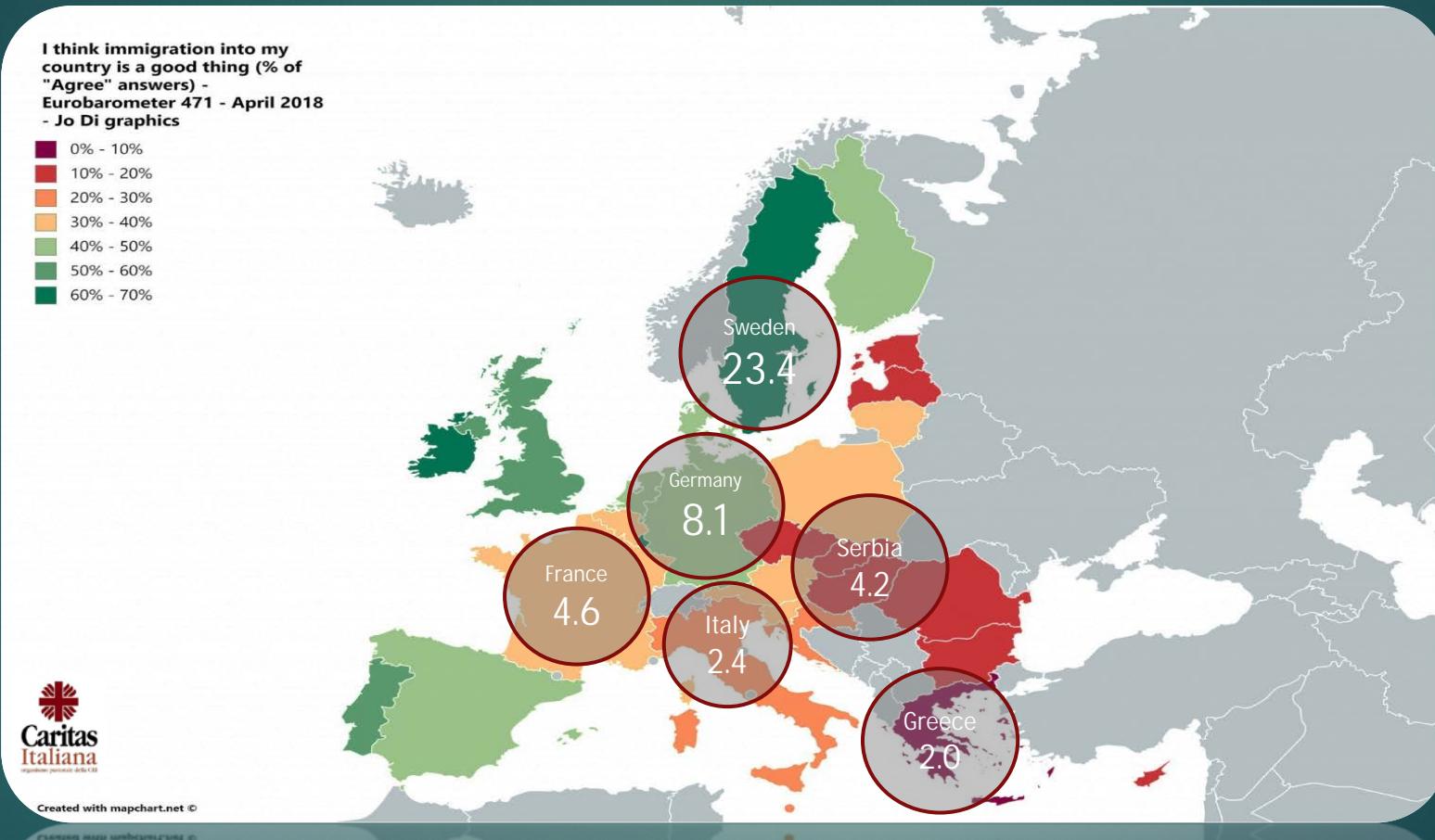


Les acteurs non étatiques et l'industrie de la migration Le cas de l'Italie dans le contexte européen

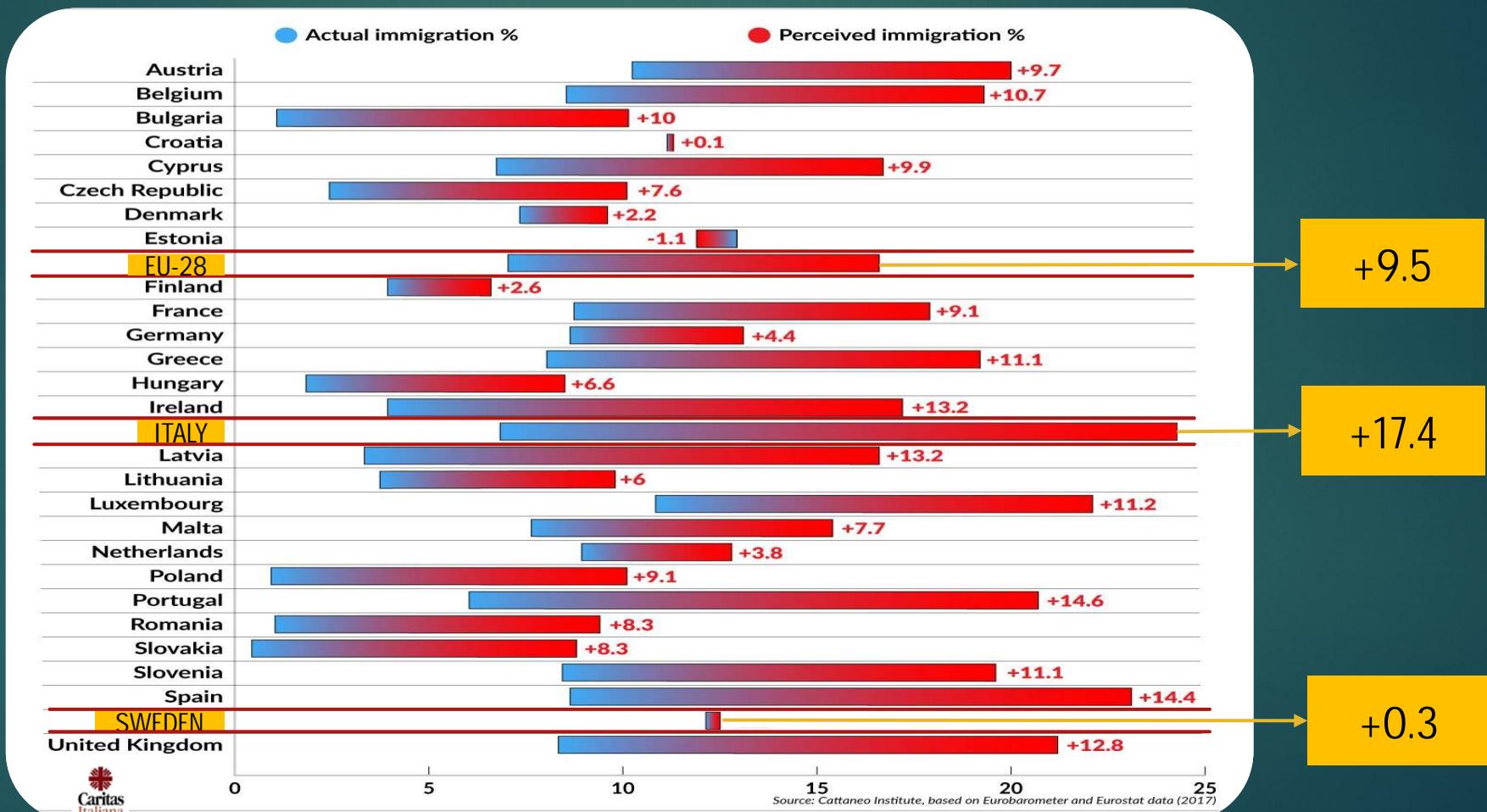
OLIVIERO FORTI

Chef du bureau des politiques migratoires et de la protection internationale

« L'immigration dans mon pays est une bonne chose »



La différence entre la perception et la réalité



Principe de subsidiarité

Constitution de la République italienne — article 118

L'État, les régions, les villes métropolitaines, les provinces et les communes encouragent les initiatives autonomes des citoyens, en agissant de manière individuelle ou en tant que membres d'une association, aux fins de toute activité d'intérêt général, sur la base du principe de subsidiarité.

Voies complémentaires

Parrainage privé



Institutions



Secteur privé



Couloirs humanitaires



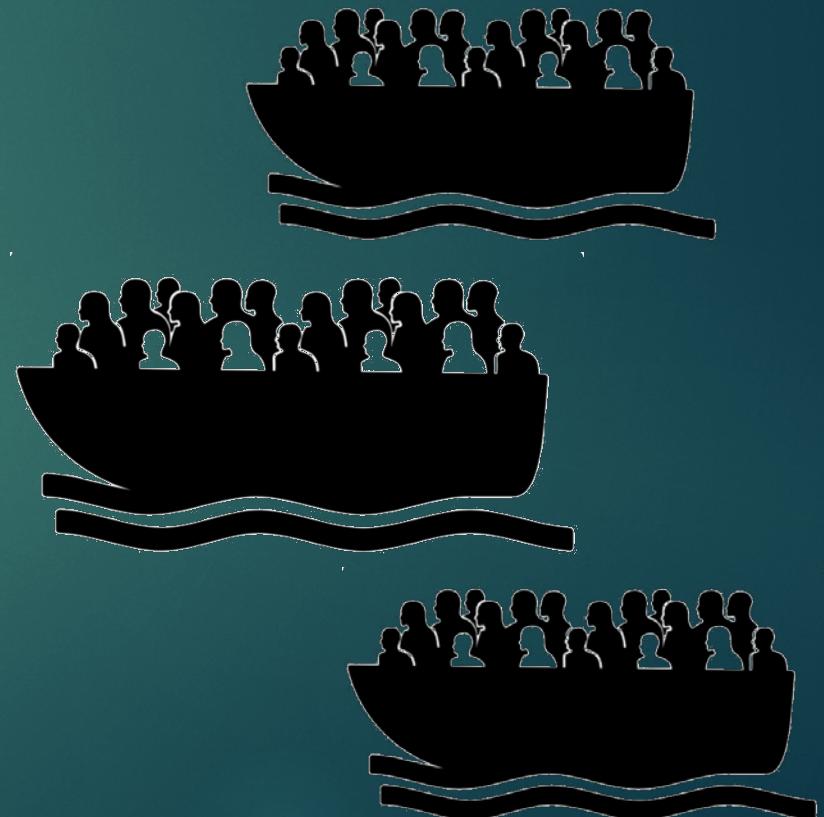
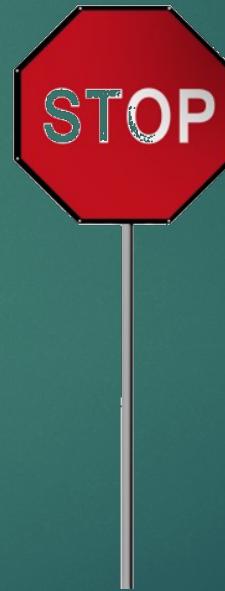
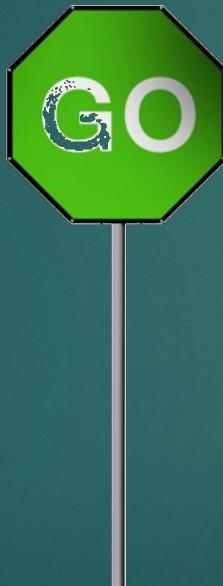
Institutions



Secteur privé



Voies sécuritaires et juridiques



« Notre unité exige le pluralisme, la subsidiarité. Cela s'applique à l'Italie et aussi à l'Europe. »

Giorgio
Napolitano

